

Règlement intérieur

Lorsque vous entrez dans l'enceinte du Basket Center, l'utilisateur déclare être d'accord avec ces règles, dans le cas où ces règles ne sont pas respectées, le Basket Center peut se permettre de porter plainte.

Qui plus est, tout le personnel du Basket Center est habilité à faire respecter le règlement intérieur. Toute personne manquant à l'une de ces règles pourra se voir exclure du centre.

Article 1 - Obligations des usagers :

- Tout usager est tenu de respecter à la fois les installations, les autres usagers et le personnel du Basket Center.
- Les usagers ont l'obligation de libérer le terrain à l'heure précise de la fin de leur location. En cas de dépassement, Le Basket Center est en droit de réclamer une pénalité financière.
- Il est strictement interdit de fumer, de consommer et de distribuer/vendre des stupéfiants, de l'alcool dans l'enceinte et à l'extérieur du Basket Center.
- Il n'est pas autorisé d'emmener de la nourriture dans les espaces sportives.
- Les animaux ne sont pas autorisés, sauf les chiens guides.
- A la fin de la session, l'utilisateur doit remettre les matériaux aux emplacements prévus à cet effet.
- Toute violence verbale/physique n'est aucunement tolérée au sein et à l'extérieur du Basket Center
- Le harcèlement sexuel ou les relations sexuelles ne sont pas tolérés dans le Basket Center.

Article 2 - Accès aux installations sportives :

- L'accès de l'équipement ne peut être qu'à usage sportif. Pendant les compétitions, le public est uniquement admis dans les espaces qui lui sont réservés.
- L'utilisation des équipements sportifs est réservée aux personnes achetée une session.
- L'accès au vestiaire est obligatoire avant et après la location d'un créneau. Ne pas laisser d'effets personnels dans le vestiaire, des casiers sont mis à disposition ou peuvent être amené avec soit.
- L'utilisateur doit être en tenue dès lors qu'il entre dans un des espaces (terrains, préparation physique et bien-être). L'habillement et le déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.

Article 2.1 – L'espace de préparation physique

- L'espace de préparation physique n'est pas en accès libre. L'accès à cet espace est réservé aux personnes ayant acheté un créneau.
- L'accès à cet espace doit se faire exclusivement accompagné d'un coach assermenté par le Basket Center.

Article 2.2 – L'espace de bien-être

- L'espace de bien-être n'est pas en accès libre. L'accès à cet espace est réservé aux personnes ayant acheté un créneau.
- L'accès à cet espace est interdit au moins de 18 ans, même accompagnés d'un adulte.
- L'accès au sauna est déconseillé à personnes souffrantes de pathologies cardiaques, respiratoires, ainsi qu'aux femmes enceintes. Il est conseillé de demander un avis à un médecin avant utilisation.
- Cet espace est collectif et mixte. Une tenue de bain décente est exigée dans cet espace.
- Les conditions d'utilisations du sauna doivent être scrupuleusement respectées.

Article 3 - Pertes ou vols :

- Il est recommandé aux usagers de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires ou de manière générale sans surveillance. Le Basket Center décline toute responsabilité en cas de perte, de dommage et/ou de vol de vos objets personnels et/ou en cas de blessures corporelles survenues dans le Basket Center.

Article 4 - Risques et responsabilités :

- Il est strictement interdit à l'utilisateur de dégrader de n'importe quelle façon le sol sportif, les matériels sportifs, et de manière générale le Basket Center
- Le Basket Center se réserve le droit de refuser l'accès temporairement ou définitivement, à certaines personnes, pour des raisons qui la concernent.
- L'utilisateur doit justifier d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile.

Article 5 – Hygiène et propreté

- Le port d'une tenue adaptée avec des chaussures propres, prévues pour la pratique du sport en salle. Il est formellement interdit de pénétrer sur les sols sportifs en chaussures de ville.
- Le torse nu et le pieds nu n'est pas autorisé dans le Basket Center.
- Il est strictement interdit de jeter des papiers ou tout autre déchet par terre.
- Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité telles que de ramasser et/ou de mettre dans les poubelles prévues à cet effet, les bouteilles d'eau, papiers et autres détrit.

Article 6 – Accueil des mineurs

- La réservation d'un créneau pour un mineur doit être réaliser par son tuteur légal et doit être accompagner de ce dernier le jour j.

Article 7 – Accueil des groupes

- L'accès aux installations pour les groupes, n'est autorisé qu'en présence d'un responsable identifié qui s'engage à assurer la surveillance des membres du groupe et à faire respecter le présent Règlement intérieur.